

LES AIDES FINANCIERES « GERS 2030 »

DEPUIS 2017

2 NOUVEAUX FONDS À DESTINATION
DES COLLECTIVITÉS GERMOISES

LA DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE « DDR »

Pour les micro-projets
améliorant le cadre de vie

Des communes,
syndicats de communes
syndicats mixtes fermés

1 projet/an
Plafond de 12 000€ de subvention
Dossiers de demande simplifiés
2 programmations attributives
par an

Depuis 2017, la DDR c'est :

1 600 000€ de subventions

366 projets aidés

Un dispositif reconduit chaque
année, une enveloppe
financière maintenue

LE FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT « F2D »

Un contrat triennal entre
le Département et chaque
EPCI à fiscalité propre

6 millions d'euros
pour les projets
structurants
supra-communaux

Pouvant être portés par
l'EPCI
ou une commune, sur
proposition de l'EPCI

Depuis 2017, le F2D c'est :

15 contrats-cadre signés pour 3 ans

15 annexes au contrat fléchant les projets
bénéficiaires discutées et arrêtées

113 projets bénéficiaires

5 133 540,17 € de
subventions votées

